



Synthèse du Programme Local de Prévention des Déchets de Chartres Métropole



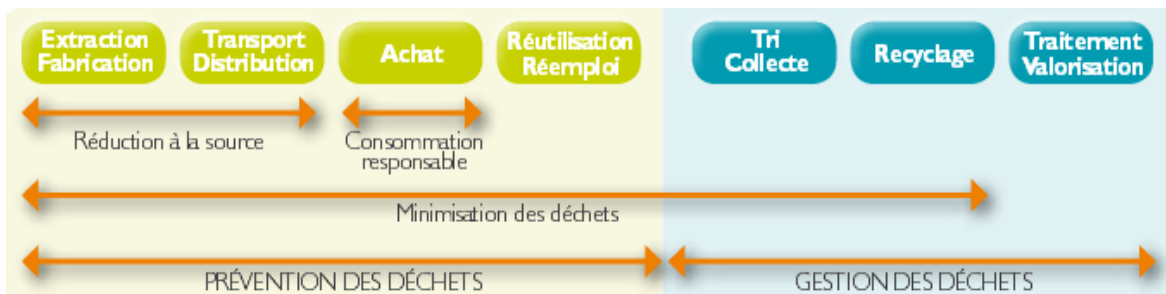
*Il n'y a pas de petits gestes,
si nous sommes 125 000 à les faire !*

PRÉAMBULE

"La prévention de la production de déchets est l'ensemble des actions situées avant l'abandon des déchets ou avant leur prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité."

Juridiquement, l'article L.541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme étant :
« Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :
- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

La prévention consiste à réduire les quantités et/ou la toxicité des déchets, à la différence du tri, qui a pour objectif d'augmenter le recyclage.



Chaque année, un habitant de Chartres métropole produit en moyenne 554 kg d'ordures ménagères, que ce soit dans la poubelle grise (280 kg), dans la poubelle jaune (44 kg), dans les bornes de verre (27 kg), en déchetterie (157 kg) et à travers les collectes spécifiques (46 kg issus des collectes de déchets verts et encombrants).

Malgré les évolutions technologiques des véhicules de collecte et des centres de traitement, la prise en charge de ces déchets génère de multiples impacts sur l'environnement et la santé humaine : émissions de gaz à effet de serre (GES), consommation de ressources naturelles, dégradation de la qualité de l'air, pollution de l'eau, toxicité pour la santé humaine, nuisances locales (bruit, nuisances olfactives), changement d'affectation des sols (espaces consacrés au stockage), etc.

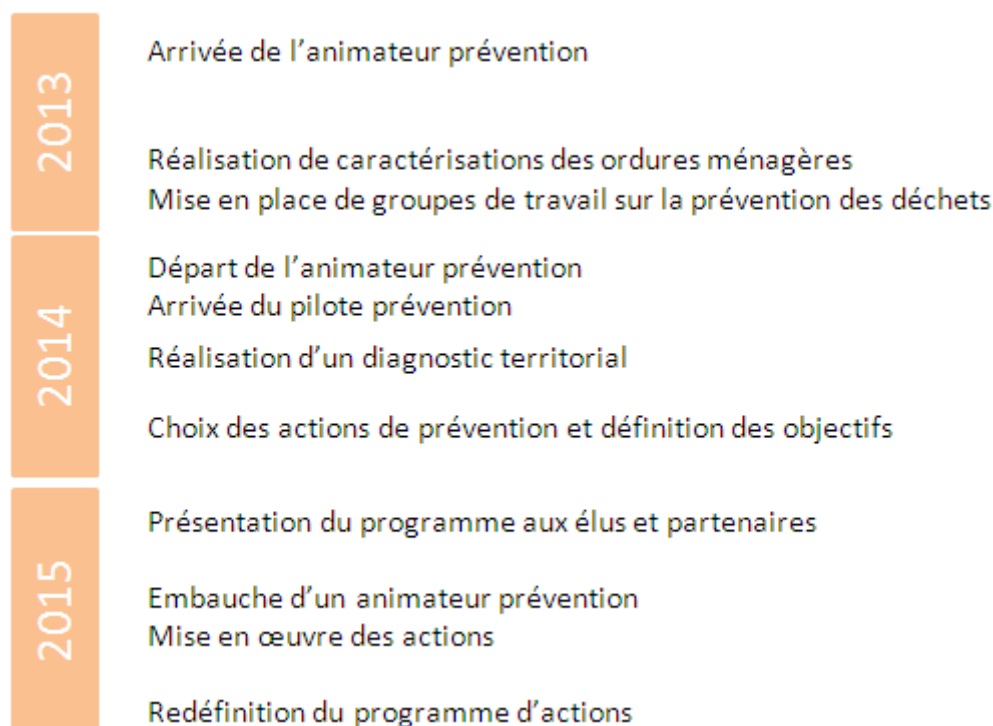
D'un point de vue social et économique, le coût de collecte et de traitement en France a doublé en dix ans. De plus, les biens consommés sont toujours plus jetables, plus emballés mais aussi plus onéreux pour le consommateur.

Face à ce contexte préoccupant, les pouvoirs publics ont décidé de définir des objectifs de prévention de la production de déchets ambitieux pour les années à venir, notamment avec le projet de loi sur la transition énergétique fixant un objectif de réduction de 10% de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.



LA DÉMARCHE DE CHARTRES MÉTROPOLE

En décembre 2012, Chartres métropole s'est engagée avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets visant un objectif de réduction de 7%, soit 25 kg par habitant, d'ordures ménagères et assimilées (comprenant la poubelle grise, la poubelle jaune et le verre) entre 2013 et 2017.



Chaque année, le Programme d'actions sera redéfini afin que chacun puisse y participer et s'engager dans une ou plusieurs actions.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, un animateur prévention est chargé de mettre en œuvre les actions en coordonnant le travail d'un réseau de partenaires et relais identifiés.



Objectif : Réduire de 7% la production de déchets, soit 25 kg/hab/an, en passant de 350 kg/hab/an en 2013 à 325 kg/hab/an en 2017.



LE PROGRAMME D' ACTIONS

Les actions auprès des habitants

La promotion du compostage individuel

Chaque année, environ 17 000 tonnes de biodéchets sont incinérées. Cela représente près de 46% des déchets de la poubelle grise, il s'agit donc du gisement prioritaire à cibler dans le programme d'actions.

En 2013, une opération pilote de vente de composteurs à prix réduit auprès des habitants de Saint-George-sur-Eure et Fontenay-sur-Eure a rencontré un franc succès. Environ 140 composteurs ont été vendus en un an.

L'action consiste à proposer aux habitants de Chartres métropole des composteurs à prix réduit et à organiser des animations pour les sensibiliser à la pratique du compostage.



La promotion du compostage en pied d'immeuble

Des composteurs en pied d'immeuble voient le jour dans toutes les grandes villes. Cette opération permet d'apporter une solution de gestion « autonome » des biodéchets dans le milieu urbain. Il s'agit d'une alternative beaucoup moins onéreuse que la collecte en porte-à-porte des déchets verts.

L'action consiste à installer des composteurs collectifs en pied d'immeubles des communes urbaines, former des référents volontaires sur chaque site et sensibiliser les habitants à la pratique du compostage collectif de façon à créer un lien convivial dans les immeubles sélectionnés.

Le suivi des composteurs collectifs sera externalisé.

La promotion du STOP PUB



L'autocollant STOP PUB est aujourd'hui largement reconnu en France. Coller un STOP PUB sur sa boîte aux lettres permet de réduire environ 19 kg par habitant et par an de publicités. Pourtant, selon une enquête réalisée par le Conseil Général d'Eure-et-Loir, seul 11% des foyers Euréliens ont apposé le STOP PUB, contre 20% en moyenne en France. Chartres métropole souhaite donc en faire la promotion par le biais de stands, des mairies...

Le déploiement d'outils et animations grand public pour la prévention des déchets

Afin de sensibiliser les habitants à pratiquer les gestes de prévention (éviter le gaspillage alimentaire, éviter les produits sur-emballés,...), Chartres métropole souhaite développer une campagne de communication au travers de son site internet, des journaux communaux et municipaux, de panneaux d'affichage, d'affiches, etc.

De plus, Chartres métropole organisera un événement avec des stands d'exposition chaque année en juin, lors de la Semaine du Développement Durable, en partenariat avec l'Agenda 21 de Chartres métropole et les acteurs locaux afin de toucher plusieurs domaines de l'environnement.

Les animations dans les écoles

Aujourd'hui, plusieurs ateliers « déchets » sont organisés auprès des enfants, mais bien souvent ces animations ne portent que sur le tri. Or de nombreuses animations autour de la prévention peuvent être organisées, les deux thèmes prioritaires choisis sont le gaspillage alimentaire et le compostage.

Chartres métropole souhaite s'appuyer sur un prestataire spécialisé dans l'éducation à l'environnement pour mettre en place des actions de réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Le deuxième volet de cette action consistera à installer des composteurs dans les écoles volontaires et à assurer leur suivi.



La promotion de la réutilisation et de la réparation

Un des gestes permettant de réduire les déchets à éliminer est la réparation ou le don pour réparation auprès des acteurs locaux, notamment auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Les biens visés sont nombreux : appareils électroménagers, mobilier, textiles, livres, jouets, objets de puériculture, ...

Cette action vise tout d'abord à informer les habitants sur les solutions existantes. Le Conseil Général réalise actuellement un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation. Celui-ci pourra être ensuite largement diffusé auprès des habitants par le biais de Chartres métropole.

Chartres métropole souhaite également soutenir techniquement et financièrement les initiatives locales de réemploi. Il est prévu de mettre en place sur la future déchetterie, qui sera construite à Fontenay-sur-Eure, une zone réemploi où seront déposés les biens réutilisables et réparables des habitants.



Les actions d'éco-exemplarité

Organiser une journée annuelle de la prévention des déchets avec élus municipaux, les élus communautaire et les partenaires locaux

Cette action vise à rendre le Programme Local de Prévention participatif. Cette journée sera destinée aux élus et organisée chaque fin d'année afin d'échanger sur les actions réalisées et de présenter les actions à venir.

Opération dématérialisation

Cette action vise à supprimer tous les supports papier utilisés lors des commissions communautaires et municipales pour la ville de Chartres au profit de l'utilisation de tablettes tactiles et d'ordinateurs portables.

Opération de réduction des papiers bureautiques dans les services

Cette action vise à établir un plan d'actions pour inciter les services à économiser l'utilisation du papier. Un bilan des commandes de papier par service sera réalisé chaque année.



Opération 0 phyto

Une démarche 0 phyto existe à l'échelle départementale. Cette opération consiste à remplacer l'utilisation des phytosanitaires par des solutions alternatives, plus respectueuses pour l'environnement. Ainsi, toutes les communes volontaires peuvent s'engager dans cette démarche afin de diminuer la toxicité des déchets et préserver la qualité de l'eau. Avec les communes volontaires, des réunions avec les services techniques concernés seront organisées afin de présenter la démarche et faire un bilan annuel des actions menées.

Développer l'utilisation de gobelets réutilisables sur les manifestations

Des gobelets réutilisables seront mis à disposition des communes volontaires et des associations organisatrices d'évènements, l'objectif étant de limiter les quantités de gobelets plastiques jetables produits lors des manifestations.



Les actions auprès des entreprises

Opération éco-défis auprès des artisans

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat organise un concours d'éco-gestes (diminuer le suremballage, ne pas distribuer de sacs, utiliser les filières de reprise de leurs fournisseurs...) auprès des artisans du département. Cette action vise à décliner cette opération auprès des artisans de Chartres métropole.



Accompagnement des entreprises assujetties à la Redevance Spéciale

Chartres métropole organisera des groupes de travail sur des thématiques spécifiques (biodéchets des restaurateurs, déchets bureautiques ...) afin de présenter des solutions aux entreprises pour mieux gérer leurs déchets.

